

EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 25 MARS 2025**

NOMBRE DE MEMBRES		
19		
Présents	Représentés	Absents
12	2	5
<u>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</u>		
N° 25/03/25-02		
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025		

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le 25 du mois de mars à 14h30.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Yann TAINGUY, Jean-Luc DELAUNAY, Josy CHAMBON, Gaston SECONDI, Pierre PELLETIER, Remy LEVRAUD, Olivier MILLAGOU, Ian SIMMS, Thomas DIEULLE et Enora MIGNONNEAU

ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances) :

Edward DE LUMLEY représenté par Dalia MESSARA, Jean-Sébastien VIALATTE représenté par Nadine ESPINASSE

ÉTAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :

Valérie MONDONE représentée par Yann TAINGUY
Hélène BILL représentée par Jean-Luc DELAUNAY

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Philippe MAHE, Jean-Pierre BLANC, Claude ARNAUD-GALLI, François CARRASSAN et Laetitia QUILICI

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée »
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet
83000 Toulon**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'EPCC ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN DE TOULON PROVENCE
MÉDITERRANÉE**

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 25 MARS 2025**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

N° D'ORDRE : 25/03/25-02

OBJET :

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025...

Monsieur Le Président expose :

Mes chers collègues,

L'année 2025 sera la cinquième année de fonctionnement au sein du bâtiment les Beaux-Arts dans le nouveau Quartier de la Créativité et de la Connaissance Chalucet à Toulon.

Ce budget primitif est globalement conforme bien que très légèrement supérieur aux grandes orientations que nous avons définies le 28 janvier 2025 lors du débat d'orientation budgétaire avec une nuance au niveau du budget d'investissement qui a été modifié compte tenu des premiers résultats relatifs aux dotations aux amortissements connus pour 2024 et d'un changement des pratiques commerciales relatives aux logiciels informatiques. Les contributions des trois autorités de tutelle de l'ESADTPM que sont la Métropole Toulon Provence Méditerranée, l'Etat et le Département du Var pour l'année 2025 s'élèveraient à 2 840 000 €.

Le budget primitif 2025 s'élève à 3 255 353 €. Il est équilibré en dépenses et en recettes dans les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ce projet de budget s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	92 000 €	92 000 €
Section de fonctionnement	3 163 353 €	3 163 353 €
TOTAUX	3 255 353 €	3 255 353 €

Il s'élève à **3 255 353 €** tant en dépenses qu'en recettes.

Je vous propose d'examiner tour à tour la section d'investissement et la section de fonctionnement.

I. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 92 000€.

A- Les dépenses

Les dépenses s'élèvent à 92 000 € ; il s'agit de la troisième année d'exécution du plan d'investissement pour continuer à renouveler le matériel informatique, son vidéographie, enregistrement, photographique et pédagogique indispensables pour un enseignement de qualité. Les dépenses sont identiques à celles prévues au Débat d'Orientation Budgétaire sur les grands chapitres mais réajustées en fonction des informations relatives aux amortissements et aux changements au niveau des pratiques commerciales concernant les logiciels informatiques utilisés. Auparavant nous achetions des logiciels amortissables et comptablement rattachés à de l'investissement, aujourd'hui la plupart des logiciels sont obtenus via des abonnements ce qui constitue une charge de fonctionnement. Pour 2025 nous investirons notamment pour le logiciel Hyperplanning pour être en conformité avec les normes en vigueur dans l'enseignement supérieur.

B - Les recettes

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par une opération d'ordre d'amortissement des immobilisations au chapitre 040 pour 92 000 €. Le virement de la section de fonctionnement figurant au chapitre 021 pour 10 000 euros lors du DOB a été revu et supprimé compte tenu des changements cités au niveau des licences informatiques et des résultats en cours de validation sur l'exercice 2024.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 163 353 €.

A- Les dépenses

Le chapitre 011 (charges générales) pour **327 086 €**, retrace les charges à caractère général découlant de l'activité de l'Ecole que l'on peut différencier en deux parties :

- les charges liées à la pédagogie (voyages et hébergements, transports collectifs, salons et expositions, consommables ateliers, petits équipements, prestations de services extérieurs, aides et communication) sont actuellement en cours d'analyse afin de produire une matrice de suivi analytique et fournir rapidement un tableau de gestion et pilotage des différents postes liés à la pédagogie, en les isolant des charges générales. Pour 2025 le montant alloué est de 156 154 euros ;
- les charges de fonctionnement général s'élèvent à 170 932 euros, et comprennent notamment la prestation de service d'entretien du bâtiment, et les produits d'entretien, les fournitures administratives, la réception ,la location immobilière de la galerie de l'école et les charges locatives , les assurances , l'entretien et le carburant du véhicule, les frais de télécommunication, la location et la maintenance des photocopieurs, et la refacturation dans le cadre de la convention de mise à disposition de services par la Métropole TPM, la refacturation des fluides pour l'exercice. Il faut noter que cette prévision tient compte notamment de la reprise en main directe des fonctions de gestion et de comptabilité par les agents de l'ESAD. La convention de mise à disposition de services est en cours de travail pour une remise à jour sur les différents chapitres avec les services de TPM et sera à l'ordre du jour du prochain Conseil d'administration.

	DEPENSES
Charges de fonctionnement général	170 932.00 €
Charges liées à la pédagogie	156 154.00 €

Le chapitre 012 retrace les charges de personnel, incluant le personnel mis à disposition, le personnel de l'EPCC ainsi que les intervenants, qui restent inchangées et représentent un montant global de **2 695 267 €**.

Les charges de personnel des agents TPM mis à disposition sont évaluées à 933 152 € et les charges de personnel des agents EPCC ESADTPM représentent 1 627 115 €.

Le chapitre 65 – autres charges de gestion courante - est provisionné pour un montant de **45 000 €**. Elles comprennent notamment :

- les droits d'utilisation de licences informatiques ;
- l'aide aux diplômés des étudiants ;
- les bourses de mobilité Erasmus.

Puis, au chapitre 042 figure une opération d'ordre d'un montant de **92 000 €** correspondant à la dotation aux amortissements, au chapitre 67 des charges exceptionnelles de 2 000€ et au chapitre 66 des charges financières pour 2000 euros.

B - Les recettes

Les recettes prévisionnelles se décomposent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	MONTANTS
Etat	200 000 €
Conseil Départemental	140 000 €
Métropole TPM	2 500 000 €
Subvention Cordées de la Réussite (EN académie)	4 500 €
Subvention PRAME(Région PACA)	5 000 €
Subvention Erasmus (Europe)	40 000 €
Etat DRAC programmes	40 500 €
Mécénat	10 000 €
Frais d'inscription (Pratiques amateurs, Coursus diplômant)	176 353 €
CVEC	9 500 €
Redevances distributeurs	6 500 €
Convention de mise à disposition de personnel et services	21 000 €
Taxe apprentissage	10 000 €
TOTAL :	3 163 353 €

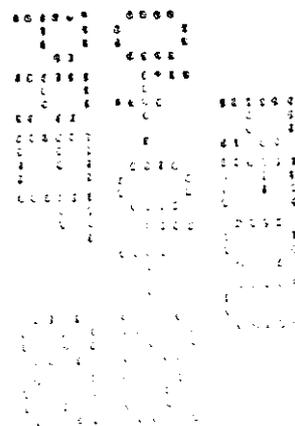
I. SECTION D'INVESTISSEMENT

Les Dépenses :

CHAPITRES		MONTANTS
20	Immobilisations incorporelles	16 000 €
21	Immobilisations corporelles	76 000 €
	TOTAL :	92 000 €

Les Recettes :

CHAPITRES		MONTANTS
040	Amortissement des immobilisations	92 000 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €
	TOTAL	92 000 €



II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les Dépenses :

CHAPITRES		MONTANTS
011	Charges à caractère général	327 086.00 €
012	Charges de personnel	2 695 267.00 €
65	Autres charges de gestion courante	45 000.00 €
66	Charges financières	2000.00 €
673	Titres annulés	2000.00 €
042	Dotations aux amortissements	92 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €
	TOTAL	3 163 353.00 €

Les Recettes :

CHAPITRES		MONTANTS
70	<ul style="list-style-type: none"> • Produits des services, du domaine et des Ventes diverses (inscriptions) • Produits des services (convention) • Produits des services (distributeurs) 	176 353.00 € 21 000.00 € 6 500.00 €
73	<ul style="list-style-type: none"> • Impôts et taxes (Taxe d'apprentissage) • Mécénat 	10 000.00 € 10 000.00 €
74	• Dotations et participations	TPM : 2 500 000.00 € DRAC : 240 500.00 € CD83 : 140 000.00 € Erasmus : 40 000.00 € CVEC : 9 500.00 € Cordéps de la Réussite : 4 500.00 € PRAME : 5 000.00 €
	TOTAL	3 163 353.00 €

Tels sont donc les éléments du projet de Budget Primitif 2025.

Après avoir entendu le rapport du Président,

Et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'ADOPTER l'exposé ci-dessus.

ARTICLE 2 :

D'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2025 de l'ESADTPM tel qu'exposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, en trois exemplaires, le 25 mars 2025.

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence
Méditerranée

Monsieur Yann TAINGUY


ésadtpm
E.P.C.C Ecole Supérieure d'Art et de Design
Toulon Provence Méditerranée
Yann TAINGUY
Président
du Conseil d'Administration